



CONVOCATION
à la séance ordinaire du Conseil général
de lundi 23 juin 2014, à 18h30, à l'Hôtel de Ville
24^{ème} SEANCE

Deuxième supplément à l'ordre du jour

14-608

Interpellation du groupe PLR par M. Félix Gueissaz et consorts, intitulée « Les attentes du Conseil communal vis-à-vis du Canton, de la Confédération et de TransN en matière de réseau routier et de transports publics » (Déposée le 18 juin 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 juin 2014) :

« Le groupe PLR souhaite connaître les feuilles de route du Conseil communal dans ses démarches avec le Canton et la Confédération dans le domaine des axes routiers et avec TransN dans le domaine des transports publics en Ville de Neuchâtel. Le groupe souhaite également connaître de quelle façon le Conseil communal a notamment tenu compte de l'augmentation de la population, des objectifs de mobilité et du développement que s'est fixés la Ville et quel agenda a été retenu.

Quelles sont les attentes du Conseil communal face aux grands axes routiers cantonaux et fédéraux et leurs implications sur le réseau des routes communales ? Nous pensons aux 3 axes principaux est-ouest, nord-est et nord-ouest, soit en particulier :

- au vaste carrefour de Vauseyon et à sa cuvette,
- à l'accessibilité au nord de la ville depuis le carrefour au sud de Valangin,
- aux 3 giratoires à l'est dans le secteur Nid-du-Crô – Maladière,
- au passage sous voies entre la rue des Fahys et la rue de Gibraltar (dans ce cas particulier, les CFF sont aussi touchés),
- à l'axe : Place Pury – Place Numa-Droz – Avenue du Premier Mars.

Le développement de ces axes par le Canton et la Confédération ne peut se faire qu'en partenariat avec la Ville qui s'est fixé des priorités telles que le développement de la Ville au nord avec de nouveaux quartiers d'habitation (Les Cadolles) ainsi que de la zone industrielle de Puits-Godet et le futur visage du "Grand centre-ville" avec une diminution souhaitée de la circulation (zone 30).

De plus, quelles sont les attentes du Conseil communal en ce qui concerne

- le développement des transports publics sur le territoire communal,
- l'offre pour les habitants de la Ville
- et l'utilisation de l'espace public de la Ville ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

Neuchâtel, le 18 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,
Christine Gaillard

Le chancelier,
Rémy Voirol